



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois d'avril, vingt heures,

Le Conseil Municipal de VOUJEAUCOURT, convoqué le 16 avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine VOIDEY

Présents : MM. et Mmes Martine VOIDEY – Daniel GILLOZ – Corinne PETER – Maryline GINESTE – Jacques BEUCLER - Christine BEAUFILS - Joëlle PRETOT – Christian DAMINELLI – Arlette LAROYE – Patrick DUCOMMUN – Christine VILLECOURT – François GHIELMINI – Amina MANSOURI – Richard SENAC – Colette SANCEY - Julien BOURGEOIS – Olivier KNEPERT - Alain MONNIEN - Joël BARTHOULOT – Mathilde LAVILLE - Pierre HAMANN – Marie-France VILLALONGA

Absent excusé : Monsieur Franck HELET

Procurations : Monsieur Franck HELET donne procuration à Madame Martine VOIDEY

Secrétaire : Madame Mathilde LAVILLE

23 membres en exercice

22 membres présents

---

### Ordre du jour :

1. Désignation du Jury d'Assises 2015
2. Vote du Compte de Gestion 2013
3. Approbation du Compte Administratif 2013
4. Affectation des résultats de la Commune
5. Bilan des immobilisations réalisées par la Commune en 2013.
6. Détermination des durées d'amortissement pour les subventions d'équipement versées et les concessions et droits similaires (logiciels informatiques...).
7. Vote des taux communaux d'imposition 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.
8. Vote du Budget Primitif 2014.
9. Subventions aux associations.
10. Création d'un Comité Technique (CT) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs pour l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS.
11. Programme des travaux de l'ONF - 2014
12. Convention Tickets Loisirs
13. Indemnités de gardiennage des églises communales
14. Renouvellement du bail du logement de la salle des Fêtes
15. Convention de prestations de service – analyse de la pratique
16. Prolongation de la mission « Conseil en Energie Partagé » auprès des Communes de PMA et du SYGAM

Le quorum étant atteint, Madame Martine VOIDEY ouvre la séance.

Monsieur Pierre HAMANN souhaite faire quelques remarques. Tout d'abord, il a découvert que les Conseillers Municipaux disposaient de casiers au secrétariat. Il regrette qu'une information n'ait pas été faite à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Par ailleurs, il a été convoqué aux travaux des commissions mais comme le Compte-Rendu du 10 avril n'a pas été diffusé, il ne connaît pas les autres membres des Commissions. Il rappelle l'obligation qui est faite à la collectivité de diffuser sous huitaine un Compte-Rendu des réunions.

Madame Martine VOIDEY indique que le casier « courrier » en Mairie pour les Conseillers Municipaux est une survivance de la mandature précédente au cours de laquelle tous les élus étaient issus de la même liste. Elle souhaitait, avant de pérenniser le dispositif, vérifier que dorénavant, dans un contexte différent, personne ne sollicitait un casier fermant à clé. Par rapport au retard de la diffusion du Compte-rendu du Conseil Municipal, elle reconnaît ce retard, les agents ayant été principalement mobilisés par l'urgence de la préparation budgétaire.

Madame Martine VOIDEY souhaite informer le Conseil Municipal que le Conseil d'Agglomération a été installé et fait l'intervention suivante :

« Julien et moi avons siégé le jeudi 17 avril pour une longue séance au cours de laquelle ont été élus le Président et les membres de l'exécutif, Vice-présidents et conseillers délégués.

Je rappellerai, que dans la mandature précédente, quatre groupes politiques étaient représentés, les groupes les moins importants s'étant vu accorder un Vice-président chacun. Ainsi, au sein du Bureau, chaque tendance politique avait une expression et chaque responsable de groupe était invité à participer aux réunions afin de prendre part aux débats et partager une information complète sur l'ensemble des dossiers. Par ces choix d'ouverture de Pierre Moscovici, puis de Jacques Hélias, 20 communes parmi les 29 que compte notre Agglomération étaient représentées au sein de l'exécutif.

Aujourd'hui, un nouvel exécutif a été constitué par Marcel Bonnot, et je tiens à vous faire part de quelques observations et inquiétudes :

Situation inédite, j'observe que le nouveau Président a fait le choix d'intégrer à son exécutif 7 des 8 délégués de la majorité de la ville de Montbéliard. Ainsi, la « ville centre » rafle près du tiers des sièges, et de ce fait ce sont 13 communes (*Allenjoie, Arbouans, Badevel, Brognard, Courcelles, Dambenois, Dampierre les Bois, Dasle, Etupes, Nommay, Vieux-Charmont et Voujeaucourt*), à une unité près la moitié des Communes, qui représentent notre intercommunalité, qui ne seront plus représentées au sein de ce nouvel exécutif, dont la nôtre. Cette conception de l'intercommunalité, au sein de laquelle la «ville centre» est sur-représentée, laisse sur la touche la moitié des autres villes, ce qui ne me paraît pas envoyer un bon signal et dont il conviendra de faire preuve de la plus grande vigilance et détermination pour exister.

Irène Tharin, peut-être surprise par ce constat (que d'autres élus de la majorité dénonçaient à voix basse), a d'ailleurs jugé utile de rappeler que la Communauté d'Agglomération avait vocation à être un outil au service de l'ensemble des Communes, et qu'il convenait de veiller à ce que ses actions soient équitablement réparties.

J'observerai également, alors même que pour la première fois l'assemblée communautaire compte sur ses bancs autant d'hommes que de femmes, que ces dernières sont sous-représentées au sein de l'exécutif : elles ne sont que 7 sur 23, même pas le tiers de l'effectif. J'ai d'ailleurs, jeudi dernier, présenté symboliquement ma candidature, pour dénoncer cet état de fait. Certes, il n'y avait pas

d'obligation réglementaire à instaurer la parité, et je ne défendrai jamais de façon bornée et entêtée une stricte égalité numéraire hommes-femmes, privilégiant expérience et compétence lorsqu'elles se présentent. Mais tout de même, reconnaissez que là encore, le signal envoyé en termes de représentativité n'est pas très bon.

Quant à la représentativité politique de l'assemblée, nous sommes face à une situation inédite. Dans la nouvelle mandature, il n'y a que deux groupes, l'un représentant une trentaine d'élus, l'autre 42, le seuil de majorité étant à 36.

Monsieur Marcel Bonnot a fait le choix de ne confier que deux sièges de Vice-présidents à la minorité, il a fallu batailler ferme pour obtenir un poste de conseiller délégué, peut-être deux si le second nous rejoint effectivement. Dans ce contexte très clivé, leurs noms ont été imposés : ainsi pour la première fois, c'est la majorité qui définit les choix d'organisation de la minorité, lui confisquant son autonomie de décision.

La question de siéger ou non dans l'exécutif a été débattue par les élus de la minorité. La décision a été prise d'accepter les postes proposés, ceci pour rester au service de notre territoire et en particulier de son développement et de sa diversification économique, ainsi que de la pérennité des politiques culturelles et sportives initiées. Mais il a été indiqué au Président, qu'accepter de prendre part à l'exécutif ne resterait envisageable qu'à la condition d'avoir les moyens de bien travailler dans les domaines de compétences dévolus et ne signifierait pas « cogérer ». Par exemple nous restons attachés au retour de la gestion de l'eau en régie, comme nous l'avions acté, ceci dans l'intérêt de l'utilisateur car il s'avère que partout où l'eau est en régie : elle sera facturée moins cher, et davantage d'argent sera consacré à l'entretien du réseau d'assainissement.

L'objet n'est pas de faire ce soir un procès d'intention à priori sur les politiques qui seront conduites, simplement il m'a semblé utile de vous rendre compte de cette première séance communautaire et force est de constater (ceci en toute objectivité car les chiffres sont têtus), qu'il est des équilibres qui ne sont pas au rendez-vous. »

Monsieur Alain MONNIEN précise que sous l'ancienne mandature, deux Vice-présidents avaient été radiés par l'ancienne majorité : Bernard LACHAMBRE (EEV) et Charles DEMOUGE (UMP).

### **1. Désignation du Jury d'Assises 2015.**

Madame Martine VOIDEY informe que le Conseil Municipal doit procéder publiquement au tirage au sort de neuf jurés en vue de l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2015.

Les modalités du tirage au sort sont prévues par l'article L 17 du Code électoral :

- un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs,
- un second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.

Elle indique les personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la Commune, au titre des contribuables, mais celles qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département, ne peuvent figurer sur les listes communales.

Par ailleurs, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année N+1.

Lors du tirage au sort, il n'y a pas lieu de tenir compte des incompatibilités dont les Conseillers Municipaux pourraient avoir connaissance.

Cette liste sera transmise au greffe de la Cour d'Appel de Besançon.

Après ce rappel des modalités et des conditions du tirage au sort, Madame Mathilde LAVILLE et Monsieur Pierre HAMANN procèdent au tirage au sort. Les personnes suivantes composeront la liste pour l'année 2015 :

- Monsieur Johann JACOB domicilié 2, rue de la Coudraie,
- Monsieur Stéphane BIANCHI domicilié 39, rue d'Ecot,
- Madame Célestine LAITANI domiciliée 1, rue de la Cray,
- Madame Agnès FORMET domiciliée 24, rue de la Gare,
- Madame Nathalie GIACOMINO domiciliée 26, rue des Combes,
- Madame Marie-Josée ROY domiciliée 5, rue des Graviers,
- Madame Jessica BILLIOTTE domiciliée 17, rue de Lorraine,
- Monsieur Stéphane CHRETIEN domicilié 8, rue du Chêne,
- Monsieur Alain MAMBRE domicilié 10, rue du Vernois.

## **2. Vote du Compte de Gestion 2013.**

Madame Christine BEAUFILS présente le Compte de Gestion de l'année 2013. Elle précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable de la Commune (Trésorier Municipal) pour l'année 2013. Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Madame BEAUFILS indique que le Compte de Gestion fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 055 836,02 €
  - un déficit d'investissement de 439 014,73 €
- soit un résultat global de clôture de 616 821,29 €.

Le Compte de Gestion est en parfaite concordance avec le Compte Administratif.

Madame Mathilde LAVILLE demande sur quoi porte le vote.

Madame Martine Voidey indique que ce document est émis par le Trésorier Municipal. Il s'agit d'un récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours de l'année 2013. Le vote porte sur la concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif.

Monsieur Joël BARTHOULOT note que les frais de personnel sont différents entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Madame Martine VOIDEY explique que la comparaison, opération par opération, n'est pas aisée dans la mesure où les logiciels de la Trésorerie et de la Commune sont différents. Toutefois, la synthèse (page 23) montre que le Compte de Gestion est en parfaite concordance avec le Compte Administratif.

Monsieur Julien BOURGEOIS rappelle l'importance de la validation et que les résultats des deux Comptes sont identiques.

Madame Martine VOIDEY propose au Conseil Municipal d'inviter Monsieur PROST, Trésorier Municipal, à une Commission Finances afin qu'il puisse présenter sa fonction et une situation financière de la Commune.

***L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 abstentions : Monsieur Pierre HAMANN - Madame Marie-France VILLALONGA) d'adopter le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2013. Le Compte de Gestion fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 055 836,02 € et un déficit d'investissement de 439 014,73 €. Le résultat de clôture s'élève à 616 821,29 €. Les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif 2013.***

### **3. Approbation du Compte Administratif 2013.**

Madame Christine BEAUFILS propose au Conseil Municipal de présenter les principaux éléments du Compte administratif avec :

- l'évolution des grands équilibres financiers,
- l'évolution des dépenses et des recettes de la section de Fonctionnement,
- et enfin la section d'Investissement.

Un petit diaporama a été préparé pour faciliter la présentation.

Elle rappelle que le Compte Administratif regroupe toutes les opérations prévues au Budget Primitif de l'année précédente et des décisions modificatives qui ont été autorisées préalablement par le Conseil Municipal.

C'est donc un véritable bilan de l'exercice écoulé.

Il fait ressortir en dépenses comme en recettes :

- d'une part, le montant des opérations réellement effectuées,
- d'autre part, celles restant à réaliser en section d'Investissement.

Le Compte Administratif 2013 fait apparaître un résultat de clôture de 616 821,29 €

Le résultat de clôture s'obtient par la différence entre le total (réalisations + reports 2012) des recettes et celui des dépenses.

La section de Fonctionnement présente – quant à elle – un excédent de 1 055 836,02 €, obtenu par la différence des résultats de la section.

La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 439 014,73 €.

Moyennant l'ensemble de ces calculs, l'équilibre financier 2013 présente :

- un excédent de fonctionnement de 1 055 836,02 €
- un déficit d'investissement de 439 014,73 €
- Les restes à réaliser s'élèvent à 180 271,30 €

Madame Christine BEAUFILS présente la section de Fonctionnement En 2013, les dépenses réelles de Fonctionnement – c'est-à-dire hors opérations d'ordre - se sont élevées à 3 104 129,02 €. Ces dépenses sont en hausse de 9,60 % par rapport au Compte Administratif 2012. La comparaison avec 2012 n'est pas pertinente car le Compte Administratif 2013 prend en compte l'intégration de la gestion de la crèche. Auparavant, la crèche était gérée par l'association « Les Petits Poucets ».

Elle propose de faire un aparté sur le coût de fonctionnement de la crèche. Les charges liées à la crèche s'élèvent à 315 103,49 € et les recettes liées à 264 179,47 €. Donc, on constate un déficit de fonctionnement de 50 924,02 €. Elle indique que, suite à cette première année d'expérience, la Commune va s'attacher à optimiser les moyens mis à disposition de la crèche.

Madame Christine BEAUFILS passe aux dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 9,60 %. Les charges à caractère général s'élèvent à 847 652,34 € et augmentent de 7,23 %. Cela s'explique essentiellement par :

- la reprise en régie de la crèche : 21 541 €
- l'achat de fournitures suite au vol commis aux services techniques : environ 12 628 €, somme compensée par les assurances
- l'augmentation des fluides avec un hiver rigoureux
- l'augmentation des assurances + 7 371 €

Le budget alloué aux frais de personnel représente 1 718 750 € soit 55,3 % de nos dépenses réelles. Ce chapitre progresse de 15 % en raison de l'intégration des 7 agents de la crèche, qui représente une dépense de 293 478 €.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 419 172,98 €

Dans ce chapitre, on retrouve pour les plus significatives :

- le versement de la subvention d'équilibre au CCAS qui représente 113 500 €
- la subvention à l'association des Francas : 147 016 €
- mais aussi toutes les autres subventions aux associations.

En 2013, la Commune a contribué au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale pour un montant de 24 585 € soit une augmentation de 72 % par rapport à 2012.

Enfin, « les charges financières » correspondent aux intérêts de la dette. Il représente 2,87 % des dépenses réelles soit 89 134 €.

Madame Christine BEAUFILS présente les recettes de Fonctionnement. En 2013, les recettes réelles de Fonctionnement se sont élevées à 4 239 022,98 €. Elles augmentent de 10 %.

Cela s'explique par :

- la régularisation par la CAF des versements de l'année 2012
- et le solde de l'association «Les Petits Poucets » versé dans le cadre du transfert pour un montant de 127 809 €

Tout d'abord, le chapitre «atténuations de charges » constitue une recette particulière qui varie en fonction des arrêts pour maladie de nos agents.

En 2013, les remboursements se sont élevés à 88 633,29 € et sont en forte augmentation (43 %) par rapport à l'année précédente: plusieurs de nos agents étaient en longue maladie.

Les « produits de services » s'élèvent à 128 939,64 €, ils correspondent aux recettes par exemple liées aux coupes de bois, à la taxe d'affouage, à la vente de concessions au cimetière. Désormais, on retrouve également dans ce chapitre, les recettes de la crèche : 58 084,45 €.

Les recettes liées aux impôts et taxes s'élèvent pour 2013 à 2 956 772,55 € soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2012. Cette évolution est due à l'augmentation des produits liés à la taxe

foncière et d'habitation en raison de la revalorisation des bases d'imposition décidée par la Loi de Finances.

Parmi les «impôts et les taxes» les plus significatifs ; on retrouve

- Les produits d'imposition directe : 1 621 235 €
- Les taxes de mutation : 85 286,15 €
- L'attribution de compensation de PMA: 1 135 701,24 €
- Les autres impôts et taxes étant quasi constants.

Les «dotations et participation» s'élèvent à 793 827 €. Elles progressent de 42 %. Cette évolution est – un peu en «trompe l'œil» en raison du versement par la CAF des recettes dues en 2012 sur l'exercice 2013. Ce décalage fausse mécaniquement les comparaisons. Sans ce décalage, les dotations seraient à la baisse.

Les «autres produits de gestion courante » correspondent à la location d'Arcopolis et de la salle des Fêtes. Elles s'élèvent à 98 617 € pour l'année 2013 soit une baisse de 0,76 % par rapport à 2012.

Madame Christine BEAUFILS présente la section d'Investissement.

Les dépenses réelles d'Investissement s'élèvent à 1 839 045 €.

Elles sont réparties entre :

- les dépenses d'équipement pour un montant de 1 524 948 €
- le remboursement du capital de la dette 290 515 €
- et le paiement de la Taxe d'Aménagement pour un montant de 23 582 €

Les «immobilisations incorporelles » s'élèvent à 16 348,94 €. Il s'agit des études réalisées notamment concernant pour la rénovation du Temple

En chapitre 204 : les subventions versées au titre des ravalements de façades représentent 10 897 €.

Les «immobilisations corporelles » s'élèvent à 17 344 €. La Commune a poursuivi sa politique de renouvellement de matériel (mobilier et informatique dans les écoles, matériels des services techniques et administratifs).

Les « immobilisations en cours » s'élèvent à 1 479 779 € Dans ce chapitre on retrouve les travaux d'entretien de voirie et voici les dépenses les plus significatives :

- Fin de l'aménagement de la Grande rue : 899 759 €
- Rue de la Blongotte : 107 599 €
- Rue d'Ecot : 132 488 €
- Renouvellement de l'éclairage public sur le lotissement des Côtes : 63 496 €

Les «restes à réaliser » se montent à 180 271,30 €.

Madame Christine BEAUFILS fait un point sur les ressources d'investissement :

- Le FCTVA représente 347 969 € (Elle indique qu'en 2013, la Ville a perçu le FCTVA de l'exercice 2012)
- la Taxe d'Aménagement s'est élevée à 11 720 €
- Les subventions d'investissement à 182 685 €

Madame Martine VOIDEY quitte la séance.

Monsieur Joël BARTHOULOT demande pourquoi l'état de la dette fait apparaître une différence de 300 000 € entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Madame Christine BEAUFILS indique que la comparaison d'une ligne du Compte de Gestion et une autre du Compte Administratif n'est pas pertinente. Certaines pages font référence à un état patrimonial, d'autres à des états budgétaires.

Monsieur Julien BOURGEOIS note qu'il n'y a pas d'intérêt à comparer les deux états ligne par ligne. Le débat porte sur l'exécution du Budget 2013.

Madame Mathilde LAVILLE regrette le départ de Madame Martine VOIDEY et constate qu'il y a 436 550 € collectés auprès des Voujeaucourtois et non redistribués. Elle souhaite savoir quels sont les motifs de cette non-redistribution ?

Monsieur Jacques BEUCLER précise que c'est notre fonds de roulement. La Commune est dans la moyenne.

Madame Christine BEAUFILS indique que Madame VOIDEY en tant qu'ordonnateur ne peut participer ni aux débats ni au vote. Elle rappelle qu'une collectivité doit disposer d'une capacité d'autofinancement pour financer ses projets d'investissement. Elle précise que les travaux de rénovation du Temple n'ont pas été commencés en 2013 : une somme avait été inscrite au budget mais non engagée. Cette dernière se retrouve en partie dans ce résultat.

Madame Mathilde LAVILLE demande quelle est cette moyenne, puisque l'on constate qu'il s'agit d'environ 10 % du budget de la Commune ?

Monsieur Julien BOURGEOIS note que la Commune est peu endettée et qu'elle a su préserver une capacité d'investissement. Il considère que 436 500 € est un bon résultat qui contribuera à financer les investissements 2014.

Monsieur Jacques BEUCLER remarque que cette question a été posée par Monsieur Joël BARTHOULOT en Commission Finances et invite Madame Mathilde LAVILLE à prendre 5 minutes pour discuter avec son colistier pour ne pas poser des questions inutiles en Conseil Municipal.

Madame Mathilde LAVILLE indique que si une réponse circonstanciée avait été donnée à Monsieur Joël BARTHOULOT, elle n'aurait sans doute pas reposé la question. Pour en finir, elle demande si la réponse de la Mairie est que 436 550 € non redistribués c'est dans la moyenne ?

Madame Christine BEAUFILS précise que, d'une année sur l'autre, le résultat varie en fonction des investissements. Un excédent permet notamment de limiter le recours à l'emprunt.

***L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 abstentions Monsieur Alain MONNIEN – Monsieur Joël BARTHOULOT – Madame Mathilde LAVILLE - Monsieur Pierre HAMANN – Madame Marie-France VILLALONGA) d'adopter le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2013, Mme le Maire n'ayant pas participé au vote, ni Monsieur Franck HELET qui lui avait donné pouvoir. Celui-ci laisse apparaître un excédent de clôture de 436 549,99 € qui résulte de la différence entre l'excédent de Fonctionnement de clôture de 1 055 836,02 € et le déficit d'Investissement de clôture de 619 286,03 €. Les «restes à réaliser » 2013 s'élèvent à 180 271,30 €.***



#### **4. Affectation des résultats de la Commune.**

Madame Christine BEAUFILS rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2013 dégage un résultat de clôture de Fonctionnement de 1 055 836,02 €. Elle propose de reprendre ce résultat au budget 2014 comme suit :

##### *Section de Fonctionnement*

➤ Inscrire à l'article 002 « excédent antérieur de Fonctionnement » la somme de 436 549,99 €,

##### *Section d'Investissement*

➤ Inscrire en recettes d'Investissement à l'article 1068 la somme de 619 286,03 €,

➤ Inscrire en dépenses d'Investissement à l'article 001 la somme de 439 014,73 €.

***L'exposé de Madame Christine BEAUFILS, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :***

***POUR : 18***

***CONTRE : 2 (Monsieur Alain MONNIEN - Madame Mathilde LAVILLE)***

***ABSTENTIONS : 3 (Monsieur Joël BARTHOULOT – Monsieur Pierre HAMANN – Madame Marie France VILLALONGA)***

***d'affecter les résultats de la manière suivante :***

##### *Section de Fonctionnement*

➤ ***Inscrire à l'article 002 « excédent antérieur de fonctionnement » la somme de 436 549,99 €.***

##### *Section d'Investissement*

➤ ***Inscrire en recettes d'investissement à l'article 1068 la somme de 619 286,03 €.***

➤ ***Inscrire en dépenses d'investissement à l'article 001 la somme de 439 014,73 €.***

#### **5. Bilan des immobilisations réalisées par la Commune en 2013.**

Madame Christine BEAUFILS indique au Conseil Municipal que conformément aux articles L 2241-1 et L 5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les Communes de plus de 2 000 habitants est soumis, chaque année, à délibération du Conseil Municipal. Au 31 décembre 2013, le montant des immobilisations s'élève à 26 204 370,89 €.

***L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune durant l'année 2013.***

#### **6. Détermination des durées d'amortissement pour les subventions d'équipement versées et les concessions et droits similaires (logiciels informatiques...).**

Madame Christine BEAUFILS informe le Conseil Municipal que l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise, dans son alinéa 28, que les Communes de moins de 3 500 habitants doivent prendre en compte en dépenses obligatoires les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées et des concessions et droits similaires. La Ville doit donc procéder à leur amortissement. Pour ce faire, il est nécessaire de fixer les durées d'amortissement.

Conformément au barème fixé par arrêté du Ministre chargé des Collectivités Locales et du Ministre chargé du Budget, il est proposé d'amortir sur les durées suivantes :

- 1 an pour les subventions d'équipement (ravalements de façades),
- 1 an pour les frais d'études liés à des travaux,
- 2 ans pour les concessions et droits similaires (logiciels informatiques),
- 5 ans pour les études d'urbanisme

Cette obligation d'amortissement a une incidence sur le Budget Primitif. Il est donc nécessaire d'ouvrir dans le Budget Primitif les crédits correspondant aux écritures comptables inhérentes à cette opération. Les crédits nécessaires seront prévus dans le Budget Primitif 2014.

**L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 abstentions : Monsieur Pierre HAMANN - Madame Marie-France VILLALONGA)**

- **de fixer les durées d'amortissement comme suit :**
  - **1 an pour les subventions d'équipement (ravalements de façades),**
  - **1 an pour les frais d'études liés à des travaux,**
  - **2 ans pour les concessions et droits similaires (logiciels informatiques),**
  - **5 ans pour les études d'urbanisme**
- **et d'ouvrir les crédits relatifs aux écritures comptables inhérentes à cette obligation d'amortissement de la façon suivante :**

Dépenses		Recettes	
Article 6811	103 296,33 €	Article 2802	8 171,20 €
		Article 28031	1 099,09 €
		Article 28041581	14 078,40 €
		Article 28041582	65 282,38 €
		Article 280421	10 897,26 €
		Article 28051	3 768,00 €
<b>Total</b>	<b>103 296,33 €</b>	<b>Total</b>	<b>103 296,33 €</b>

**7. Vote des taux communaux d'imposition 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.**

Madame Martine VOIDEY rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur les taux communaux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Elle propose de reconduire les taux en indiquant que ceux-ci sont en vigueur depuis 2006 et que la volonté de les maintenir stables correspond à un engagement de son équipe.

Madame Martine VOIDEY indique qu'il s'agit d'un engagement de son équipe.

**L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2014 les taux d'imposition suivants :**

- **11,82 % pour la taxe d'habitation,**
- **17,78 % pour la taxe foncière sur le bâti,**
- **28,26 % pour la taxe foncière sur le non bâti.**

**8. Vote du Budget Primitif 2014.**

Madame Martine VOIDEY souhaite, avant la présentation du Budget Primitif 2014 revenir sur plusieurs points : « Le premier point, c'est la diminution de nos recettes de Fonctionnement : les dotations étant en baisse et vous l'avez lu ou entendu car les journaux s'en font l'écho, il ne faut pas s'attendre à ce que cette tendance s'inverse.

Parallèlement à ce phénomène, notre contribution au Fonds de Péréquation est en constante augmentation, et cela se vérifiera encore pendant au moins deux ans.

Dans ce contexte, il est encore plus important de poursuivre les efforts de gestion et vous avez constaté que c'est le cas, puisque nos dépenses réelles de Fonctionnement demeurent très stables. J'ai demandé aux services d'explorer d'autres pistes d'économies, notamment dans le domaine des achats : je pense que dans certains domaines, passer des marchés à bons de commande ou marchés de fournitures permettra d'optimiser nos dépenses de Fonctionnement. La crèche est aussi un service qui coûte beaucoup d'argent à la Ville, il faudra chercher des solutions pour améliorer cet état de fait.

Vous observerez qu'aucun emprunt n'est souscrit et que nous ne proposerons pas d'augmentation de la fiscalité : pour employer une expression familière «on fait avec ce que l'on a ».

Mais nous ferons beaucoup : notre budget d'Investissement est proche de deux millions d'euros, proche de deux millions et demi si l'on y ajoute les reports du budget de l'année dernière.

Cette année, concrètement, cela se traduira par l'effectivité des travaux de restauration du Temple, les marchés ayant été passés il y a quelques semaines.

Pour ce qui est de la voirie et de l'éclairage public, une partie de la rue du Temple et la seconde tranche de la rue de la Blongeotte sont au programme de nos travaux, de même que le remplacement de l'éclairage public au lotissement en Barthod.

J'ai demandé que soient inscrits les crédits qui permettront de faire dès cette année, certaines études : celle de l'aménagement de l'axe Grande Rue – rue du 152<sup>ème</sup> RI, celle qui aboutira à de nouvelles modalités d'accueil des enfants de moins de six ans, celle qui définira le projet d'aménagement des espaces naturels et de loisirs en amont de la Passerelle.

En effet, le temps est long entre le moment où l'on fait les premières esquisses d'un projet et celui où l'on donne le premier coup de pelle, toutes autorisations obtenues, et le budget bouclé de manière optimale, avec toutes les aides à solliciter selon certains calendriers qui ne sont pas complètement accordés au nôtre : le Département, par exemple, vote son budget en décembre et toutes les demandes doivent lui parvenir avant le 31 octobre de l'année N pour des aides versées l'année N+1.

Vous le savez, les 25<sup>ème</sup> journées Grand Est des relais petite enfance seront organisées dans le 25 cette année, et plus spécifiquement à Arcopolis. Cette manifestation implique que l'on inscrive des dépenses, puisque notre Commune est gestionnaire du relais sans qu'il y ait de budget annexe, et certains chiffres ont pu vous étonner. Il faut savoir que des recettes équilibreront cette opération. Par exemple, les congressistes paient une participation, et la dépense de la location de salle est compensée par la recette correspondante.

Je ne serai guère plus longue, puisque nous examinerons dans le détail chacune des lignes de ce budget. Je termine en en rappelant les trois grandes lignes concernant :

- les recettes : pas de recours à l'emprunt et aucune augmentation des taux de la fiscalité locale
- les dépenses de fonctionnement : une rigueur de gestion qui permet leur stabilité
- les dépenses d'investissement : un budget ambitieux, mais pour la réalisation de travaux nécessaires, sans extravagance, dans lequel la Commune joue son rôle de soutien à l'activité des entreprises locales, dont certaines traversent une conjoncture difficile. Je pense ce soir tout particulièrement à l'entreprise Climent, qui comme beaucoup d'autres dans le secteur des travaux publics a un carnet de commandes trop peu fourni et doit se résoudre à recourir au chômage technique. »

Madame Christine BEAUFILS présente le Budget Primitif de 2014. Elle rappelle que ce budget s'inscrit dans un contexte contraint pour les collectivités territoriales. En effet, ces dernières vont être associées à l'effort historique de réduction des déficits publics.

Le budget 2014 est donc soumis :

- au gel et à la baisse des dotations de l'Etat,
- à la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale, élément clé de la péréquation horizontale mise en place en 2012 avec la réforme de la Taxe Professionnelle et à laquelle notre ville est contributrice, sa contribution évoluant de manière exponentielle.
- à l'augmentation de la TVA

Le Budget Primitif 2014 s'élève à 6 867 251,26 € dont :

- 4 453 096,23 € en Fonctionnement et
- 2 414 155,03 € en Investissement.

Madame Christine BEAUFILS présente la section de Fonctionnement qui s'équilibre à 4 453 096,23 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression 2 %.

	BP 2013	BP 2014	Variation 2013/2014
Charges à caractère général	830 530,00 €	931 721,00 €	12,18%
Charges du personnel	1 770 000,00 €	1 735 000,00 €	-1,98%
Autres charges de gestion courante	472 525,00 €	446 700,00 €	-5,47%
Charges financières	90 000,00 €	80 000,00 €	-11,11%
FPIC	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>3 163 055,00 €</b>	<b>3 228 421,00 €</b>	2,07%

Les «charges à caractère général» sont estimées à 931 721 €. Elles progressent de 12,18 %. Cette évolution s'explique par le portage des Journées Grand Est des Relais Assistantes Maternelles qui auront lieu à Voujeaucourt les 16 et 17 octobre 2014. Le coût de la manifestation est de 51 421,15 €. Pour la commune, c'est une opération neutre. Ce portage s'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Abstraction faite de cette opération, le chapitre des «charges à caractère générale» prend en compte les évolutions qui s'imposent à la Collectivité :

- augmentation des assurances dommage aux biens,
- effets de l'inflation et de l'augmentation de la TVA qui impacte les fluides, les fournitures et les prestations extérieures,
- renouvellement des habilitations professionnelles des agents techniques.

Les «ressources humaines» sont estimées à 1 735 000 €.

Ce poste est en baisse de - 2 %.

Cette tendance s'explique par :

- le retour des agents qui étaient en longue maladie,
- l'ajustement des moyens alloués à la crèche suite au retour d'expérience d'une année.

Les «autres charges de gestion» sont estimées à 446 700 € soit une baisse par rapport au BP 2013 de 5,47 %. Cette évolution est au plus près du réalisé 2013.

En 2014, le montant des subventions allouées au titre du Fonctionnement, des projets ou des conventions s'élève à 206 173 € auxquels s'ajoutent les locaux mis à disposition, l'entretien des équipements, le concours des services techniques.

La Ville est contributrice au Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (atténuation de produits) dont le montant augmente de manière régulière et exponentielle. 35 000 € sont inscrits à l'exercice 2014 (24 585 € en 2013).

Concernant la dette, en 2014, l'annuité s'élèvera à 359 000 € répartie comme suit : 80 000 € d'intérêts et 279 000 € pour le remboursement du capital

Les recettes réelles de Fonctionnement augmentent de 0,14 %.

	BP 2013	BP 2014	Variation 2014/2013
Atténuation de charges	45 000,00 €	73 000,00 €	62,22%
Produits des services	128 386,00 €	163 563,00 €	27,40%
Impôts et taxes	2 939 891,00 €	2 975 379,24 €	1,21%
Dotations et participations	786 969,00 €	690 584,00 €	-12,25%
Autres produits de gestion courante	107 000,00 €	99 000,00 €	-7,48%
<b>TOTAL</b>	<b>4 007 206,00 €</b>	<b>4 001 526,24 €</b>	-0,14%

Les produits liés aux services sont estimés à 163 563 €. Ces recettes augmentent de 27,40% et intègrent la participation des RAM pour les journées Grand Est. La recette est estimée à 37 421 €. Les autres recettes de ce chapitre sont conformes aux recettes perçues en 2013.

Le chapitre « Impôts et Taxes » est estimé à 2 975 379 €. Il progresse de 1,21 % en raison notamment de la revalorisation des bases d'imposition votées dans la loi de Finances de 2014 et du coefficient de majoration forfaitaire de 1,8 %.

L'allocation versée par PMA demeure inchangée : 1 135 701 €.

Les «dotations» sont estimées à 690 584 €. Ce poste baisse de 12,25 % : cette année, la CAF étant à jour, nous ne recevons pas de régularisations des années antérieures.

Les «autres produits de gestion courante» représentent 99 000 € et correspondent principalement les locations des salles.

Le virement de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement s'élève à 1 090 978,90 €.

La section d'Investissement s'équilibre à 2 414 155, 03 €.

Pour mémoire :

- le montant des reports d'Investissement de l'année 2013 est de 180 271,30 €
- Le solde d'exécution reporté est de 439 014,73 €

Les nouveaux crédits s'élèvent donc à 1 794 869 € pour poursuivre la réalisation du programme d'Investissement.

Les grands projets 2014 sont les suivants :

- Réhabilitation du Temple : 876 000 €.
- Achèvement du projet des sentiers de promenade : 83 454 €
- Réfection de la deuxième partie de la rue de la Blongeotte : 80 000 €
- Réfection d'une partie de la rue du Temple (entre la rue de la Blongeotte et la rue des Jardins) : 70 000 €
- Mise en place de la vidéosurveillance : environ 80 000 €
- Rénovation de l'éclairage public sur le lotissement En Barthod

Ces investissements seront complétés par l'entretien de notre patrimoine avec notamment la réfection du toit terrasse de la salle des Fêtes, la reprise de l'installation électrique en Mairie, la mise en place d'un système de vidéosurveillance au local du Moto-Ball.

Les recettes d'investissement attendues sont les suivantes :

- 250 000 € pour le FCTVA ,
- 30 000 € pour la Taxe d'Aménagement,
- 285 593 € pour les subventions d'investissement.

Madame Mathilde LAVILLE demande où se trouvent les crédits dédiés pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Madame Martine VOIDEY indique que le coût de la mise en œuvre sera ventilé sur plusieurs chapitres et plus particulièrement sur le chapitre 011 : « charges à caractère général » mais aussi le chapitre 65 « charges de gestion courante » avec les subventions aux associations. La nouvelle organisation n'est pas encore arrêtée : la commission Education doit y travailler. Mais le budget dispose de crédits de réserves pour prendre en charge le nouveau dispositif.

Madame Mathilde LAVILLE demande si la comparaison se fait de Budget Primitif à Budget Primitif. Qu'en est-il du réalisé 2013 ? A quel moment est-il utilisé pour établir vos projections 2014 ?

Madame Christine BEAUFILS indique que la comparaison se pratique entre Budgets Primitifs. Mais l'établissement du Budget se base sur le réalisé de l'année précédente.

Madame Martine VOIDEY indique que l'élaboration du Fonctionnement prend en compte plusieurs éléments :

- Les résultats de l'année précédente,
- Les données conjoncturelles comme l'augmentation de la TVA,
- Les besoins des services.

Monsieur Joël BARTHOULOT s'interroge sur les crédits inscrits pour les charges de personnel. Il note une baisse par rapport au BP 2013 mais une augmentation par rapport au CA 2013.

Madame Mathilde LAVILLE précise qu'une diminution de la masse salariale est annoncée dans le Budget Primitif 2014. En la comparant au Budget Primitif 2013, il y a effectivement moins de masse salariale provisionnée. Cependant, si nous nous penchons sur le budget réalisé en 2013, on constate une augmentation de la masse salariale de 2% en 2014 ? On annonce donc aux Voujeaucourtois une baisse de la masse salariale en se penchant uniquement sur des budgets primitifs et en ne recoupant jamais avec la réalité.

Madame Martine VOIDEY rappelle qu'il est d'usage de comparer un Budget Primitif au Budget Primitif de l'année précédente et que les charges de personnel prévues en 2014 prennent en compte les évolutions qui s'imposent à la collectivité notamment le Glissement Vieillesse Technicité, la réforme des statuts, les augmentations des charges. Elle ajoute que deux jeunes ont été recrutés en Contrat d'Avenir.

Madame Mathilde LAVILLE note également que les « atténuations de charges » sont en augmentation alors que Madame Christine BEAUFILS a informé le Conseil de la reprise des agents en longue maladie.

Madame Martine VOIDEY confirme qu'à ce jour, un seul agent est en longue maladie. Les crédits sont une estimation en fonction des maladies constatées lors des quatre premiers mois et des remboursements attendus avec un décalage dans les versements.

Monsieur Pierre HAMANN regrette que la Commission Finances n'ait pas pu travailler sur l'élaboration du Budget Primitif. La Commission a été une répétition pour préparer le Conseil Municipal. Il demande qui arrête les choix.

Madame Martine VOIDEY précise qu'il s'agit d'une année particulière avec les élections municipales. Les choix d'investissement ont été arrêtés par le Conseil Municipal précédent notamment la rénovation du Temple, le programme voirie... Les services font également remonter leurs demandes de matériel.

Monsieur Pierre HAMANN tient à préciser qu'il ne critique pas les choix arrêtés. Il constate que les 2/3 des dépenses budgétaires concernent les dépenses de fonctionnement et 1/3 les dépenses d'investissement. Il demande s'il ne serait pas pertinent d'avoir un meilleur équilibre. Il note également le poids des charges de personnel sur la section de Fonctionnement.

Madame Martine VOIDEY précise que la section de Fonctionnement garantit la qualité du service public. Aucune Commune n'arrive à un équilibre entre les sections.

Monsieur Julien BOURGEOIS confirme qu'un Budget Primitif est souvent le reflet des décisions prises l'année précédente. Il y a toujours une année d'écart entre la prise de décision et la réalisation d'un projet. Il comprend que la nouvelle assemblée puisse ressentir ce projet de Budget comme frustrant.

Monsieur Joël BARTHOULOT rappelle qu'il était membre de la Commission Finances lors de la précédente mandature. Elle ne s'est pas réunie depuis plusieurs mois et n'a pas travaillé à l'élaboration de ce Budget.

Madame Martine VOIDEY rappelle que la situation était particulière avec l'état de santé de Monsieur Bernard BOICHOT, Adjoint en charge des questions financières.

Monsieur Joël BARTHOULOT demande si l'entretien des terrains de foot est prévu au Budget 2014.

Monsieur Jacques BEUCLER confirme que cette dépense est inscrite en Investissement.

***L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité le Budget Primitif 2014 (5 abstentions : Monsieur Alain MONNIEN - Monsieur Joël BARTHOULOT – Madame Mathilde LAVILLE- Monsieur Pierre HAMANN - Madame Marie-France VILLALONGA).***

#### **9. Subventions aux associations.**

Monsieur Daniel GILLOZ rappelle au Conseil Municipal qu'il doit approuver la liste des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2014. Il précise une différence de 600 € par rapport au document de présentation des rapports. Le montant global des subventions allouées au titre du Fonctionnement, des projets ou des conventions s'élève à 206 173 €.

***L'exposé de Monsieur Daniel GILLOZ entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Monsieur Pierre HAMANN - Madame Marie-France VILLALONGA) approuve la liste des subventions.***

#### **10. Création d'un Comité Technique (CT) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs pour l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS.**

Madame Martine VOIDEY explique au Conseil Municipal que l'intégration du personnel de la crèche et les remplaçants des congés longue maladie (contrat de plus six mois) ont porté les effectifs de la commune et du CCAS à 52 agents au 31 décembre 2013.

Le seuil des 50 agents défini pour la constitution d'un CT et d'un CHSCT est donc atteint et oblige donc la Commune à créer ces instances.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à créer un Comité Technique (CT) et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs pour l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS. Ces instances seront opérationnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 après les élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Madame Martine VOIDEY rappelle que depuis les dernières élections de 2008, un certain nombre de modifications législatives et réglementaires ont été apportées pour le prochain renouvellement général des représentants du personnel aux CAP, CT et CHSCT notamment la parité au CT qui dépend du choix de l'autorité territoriale. Elle indique qu'à titre personnel, elle est favorable au caractère paritaire de cette instance mais invite chacun à se documenter et y réfléchir pour statuer lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Alain MONNIEN demande quel sera le nombre de représentants.

Madame Martine VOIDEY précise que les modalités de fonctionnement feront l'objet d'un travail en commission.

Monsieur Alain MONNIEN demande si le CT peut décider des choses qui peuvent rejaillir sur la commune.



Madame Martine VOIDEY rappelle que le rôle du CT est un organe consultatif qui étudie les conditions de travail des agents.

***L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à créer un Comité Technique (CT) et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs pour l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS.***

#### **11. Programme des travaux de l'ONF - 2014.**

Monsieur Daniel GILLOZ expose au Conseil Municipal que la Commune confie à l'ONF la gestion de la forêt communale. Le montant du programme d'actions pour l'année 2014 s'élève à 7 987,87 € HT. Cette offre de prix inclut une mission d'assistance technique avec la définition et la rédaction des prescriptions, le suivi et la réception des travaux.

Les crédits ont été prévus dans le Budget Primitif – section d'Investissement.

Madame Martine VOIDEY profite de ce point pour annoncer que Peugeot nous a informés tout récemment que des arbres situés sur des parcelles limitrophes du Centre Technique d'Essais sont atteints par le Bostryche et que leur abattage constituera sans doute une dépense imprévue.

***L'exposé de Monsieur Daniel GILLOZ entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (2 abstentions : Monsieur Pierre HAMANN - Madame Marie-France VILLALONGA), le programme de travaux établi par l'O.N.F. et autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant sa réalisation.***

#### **12. Convention Tickets Loisirs.**

Monsieur Daniel GILLOZ rappelle au Conseil Municipal que depuis septembre 2010, la commune de Voujeaucourt a mis en œuvre la convention « Tickets Loisirs » pour permettre aux enfants d'accéder plus facilement aux loisirs de proximité. Pour l'année 2013/2014, 213 enfants ont pu bénéficier de ce dispositif soit 67 familles. La Commune souhaite reconduire cette mesure pour la campagne 2014/2015 sur une base identique à celle définie dans la précédente convention soit 1 600 € : montant financé à parts égales entre la CAF et la Commune de Voujeaucourt. Pour la campagne 2014/2015, le coût pour la Commune sera de 800 €.

Madame Mathilde LAVILLE note que pour l'association dont elle est membre, la convention est signée à l'automne leur a été retournée trop tard et les enfants n'ont pas pu en bénéficier cette année.

Monsieur Daniel GILLOZ explique qu'il y a un temps de décalage pour les nouvelles associations signataires.

Monsieur Joël BARTHOULOT regrette que de nombreux enfants n'utilisent pas ce dispositif.

Madame Martine VOIDEY observe que l'on doit statuer bien en amont sur le dispositif pour qu'il soit efficient, comme en témoigne qu'on débattre en avril pour septembre, et déplore que tous les citoyens ne connaissent pas bien leurs droits, malgré le rappel du dispositif dans les publications municipales.

***L'exposé de Monsieur Daniel GILLOZ entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention « Tickets Loisirs » pour l'année scolaire 2014/2015 dans les conditions définies ci-dessus.***

### **13. Indemnités de gardiennage des églises communales**

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales du 8 janvier 1987, une indemnité de gardiennage des églises communales doit être fixée par le Conseil Municipal.

Pour l'année 2014, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure celui fixé pour 2013 par la circulaire NOR/INTD1301312C du 21 janvier 2013 soit :

- 474,22 € pour le gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte,
- 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la Commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur Pierre HAMANN demande qui sont les gardiens.

Madame Martine VOIDEY précise que l'Abbé et le Pasteur sont en charge du gardiennage.

***L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 abstention : Monsieur Pierre HAMANN) d'allouer pour l'année 2014 :***

- ***474,22 € à la Paroisse Catholique,***
- ***474,22 € à l'Association Paroissiale de l'Eglise Evangélique Luthérienne.***

### **14. Renouvellement du bail du logement de la salle des Fêtes**

Monsieur Daniel GILLOZ explique au Conseil Municipal que le bail du logement de la salle des Fêtes arrive à échéance. Ce bail comprend un logement et deux garages. Depuis 2010, la durée du bail est d'un an. Elle prend en compte le fait que Madame Claudine RICHARD peut désormais faire valoir ses droits à la retraite. Le bail est donc renouvelé chaque année. Il est revalorisé en fonction de l'indice de référence des logements. Les charges (chauffage, eau, électricité, gaz) sont à la charge du locataire.

***L'exposé de Monsieur Daniel GILLOZ entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le bail du logement de la salle des fêtes dans les conditions suivantes :***

***Durée : 1 an (renouvelable chaque année)***

***Loyer mensuel actuel : 331,79 € (revalorisé chaque année en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers)***

***Charges : chauffage, eau, électricité, gaz : à la charge du locataire***

***et autorise le Maire à signer le bail locatif.***

### **15. Convention de prestations de service – analyse de la pratique.**

Madame Corinne PETER expose au Conseil Municipal qu'une psychologue intervient à la crèche pour une analyse des pratiques professionnelles une fois par mois.

Le montant de la prestation s'élève 80 €/H.

Madame Mathilde LAVILLE demande ce qu'est l'analyse de la pratique professionnelle.

Madame Amina MANSOURI explique que cette méthode permet d'analyser les pratiques professionnelles, de réfléchir sur la base des situations vécues et des comportements à adopter. Ce temps d'analyse est essentiel notamment pour le personnel qui travaille avec les enfants et permet souvent d'améliorer le service rendu.

Monsieur Alain MONNIEN demande la durée des interventions.

Madame Corinne PETER explique que cela dépend des situations évoquées : cela varie entre 1 heure et 1 heures 30 par mois.

Madame Marie-France VILLALONGA demande si une heure tous les mois est vraiment nécessaire.

Madame Amina MANSOURI précise qu'un temps régulier est important.

Madame Martine VOIDEY indique que la mise en œuvre de cette méthode d'analyse de la pratique professionnelle est une garantie pour les familles.

Monsieur Alain MONNIEN précise que cette démarche repose sur l'intervention d'une personne neutre, extérieure à l'équipe.

***L'exposé de Madame Corinne PETER entendu, le Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de permettre aux agents de la crèche de poursuivre cette action et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention pour l'action d'analyse des pratiques professionnelles pour un montant de 80 € l'heure le premier mercredi de chaque mois pour l'année 2014.***

#### **16. Prolongation de la mission « Conseil en Energie Partagé » auprès des Communes de PMA et du SYGAM.**

Madame Martine VOIDEY informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la démarche Cit'ergie, Pays de Montbéliard Agglomération propose depuis 2009 à l'ensemble des Communes de PMA, un service de Conseil en Energie Partagé dont le principe est la mise à disposition d'un conseiller «CEP».

Les tâches effectuées par cet agent concernant notamment :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord,
- la recherche systématique des sources d'économie aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante,
- l'assistance technique lors de projets de rénovation ou de construction et l'analyse des performances après travaux,
- la sensibilisation des élus, techniciens et usagers, notamment par l'affichage Display.

Au vu de l'efficacité du service, il a été décidé de prolonger la mission pour une durée de trois ans.

Durant les trois premières années de fonctionnement, le programme a bénéficié du soutien financier de l'ADEME, du Conseil Régional et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ce qui a réduit la participation des Communes adhérentes à 0,21 € par habitant et par an.

Le plan de financement a été révisé avec une participation de la Commune définie comme suit :

- 0,30 € par habitant pour la période du 01 mai 2013 au 30 avril 2014,
- 0,23 € par habitant pour la période du 01 mai 2014 au 30 avril 2015,
- 0,46 € par habitant pour la période du 01 mai 2015 au 30 avril 2016.

Monsieur Alain MONNIEN demande pourquoi la participation varie d'une année sur l'autre.

Madame Martine VOIDEY explique que le plan de financement a été confirmé par PMA : il se justifie en fonction des soutiens financiers des autres instances.

***L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- de reconduire l'adhésion de la Commune à la mission « Conseil en Energie Partagé » pour une durée de trois ans à compter du 01 mai 2014,***
- de fixer la participation de la Commune sur la base suivante :***
  - 0,30 € par habitant pour la période du 01 mai 2013 au 30 avril 2014,***
  - 0,23 € par habitant pour la période du 01 mai 2014 au 30 avril 2015,***
  - 0,46 € par habitant pour la période du 01 mai 2015 au 30 avril 2016.***
- d'autoriser le Maire à signer la Convention avec Pays Montbéliard Agglomération.***

**22 heures 12 la séance est levée.**

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**VOTEES EN SEANCE DU 24 AVRIL 2014**

<b><u>N° de la délibération</u></b>	<b><u>Objet de la délibération</u></b>
1	Vote du compte de gestion 2013
2	Vote du compte administratif 2013
3	Affectation des résultats
4	Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2013
5	Détermination des durées d'amortissement pour les subventions d'équipement versées et les concessions et droits similaires
6	Vote des taux d'imposition 2014
7	Vote du budget primitif 2014
8	Subventions aux associations
9	Création d'un Comité Technique (CT) et d'un comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS
10	Programme de travaux entrepris par l'ONF pour l'année 2014 en forêt communale
11	Convention tickets loisirs 2014/2015
12	Indemnités de gardiennage des églises communales
13	Renouvellement du bail du logement de la salle des fêtes
14	Convention de prestations de services – Analyse de la pratique
15	Prolongation de la mission « conseil en énergie partagée » auprès des communes de PMA et du SYGAM